



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Politique-de-sante-au-travail>

Politique de santé au travail : encore bien des efforts à produire par les ministères !

- Conditions de travail -



Date de mise en ligne : mercredi 15 avril 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le deuxième bilan de l'application de la réglementation sur l'Hygiène, la sécurité et la santé au travail depuis la mise en place des CHSCT a été présenté lors de la CCHSCT de la Fonction publique de l'Etat du 13 avril 2015

Ce bilan offrait, pour la première fois, la possibilité de comparer deux années d'exercice. Les efforts sont à poursuivre car si des améliorations sont perceptibles, la comparaison a surtout permis d'avoir une vision de la route qu'il reste encore à parcourir pour parvenir à une véritable politique de santé au travail et de sa mise en oeuvre effective.

En dépit des efforts de la DGAFP pour recueillir les données de l'enquête, la réactivité des administrations reste très variable. Les remontées sont, de ce fait, très partielles, hétérogènes à l'instar des pratiques et des ambitions. Bien difficile d'apprécier des améliorations concrètes pour les agents à partir de ce bilan !

Un constat inquiétant : la prédominance de la prévention tertiaire, le changement de culture est loin d'être acquis pour passer du traitement des urgences ou des symptômes à l'analyse des causes et la prévention des problèmes. Peu de diagnostics sur les RPS ont été réalisés (accord soigné fin 2013), et les cadres dirigeants sont encore peu engagés. La signature de l'accord sur la qualité de vie au travail pourrait faciliter l'appropriation de la démarche de prévention, encore faut-il que chacun prenne ses responsabilités....

L'UNSA a, de plus, revendiqué à nouveau l'identification d'une ligne budgétaire dédiée, la formation et l'implication des cadres dirigeants, la traduction de cette obligation dans leurs objectifs, du temps et des moyens pour le réseau des préventeurs, en particulier les AP et CP, et du tiers temps de médecin.

*CCHSCT : commission centrale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, formation spécialisée du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.